



Préavis n° 1 / 2023

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'aménagement routier et la modération de trafic, l'assainissement et le prolongement des collecteurs communaux d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) et la mise en conformité de l'éclairage public au chemin de la Bâtiaz –
Demande de crédit de CHF 833'000.00 TTC



Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du présent préavis

Le présent préavis municipal vise à solliciter du Conseil communal l'octroi d'un crédit de CHF 833'000.00 TTC pour l'aménagement routier et la modération de trafic, l'assainissement et le prolongement des collecteurs communaux d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) et la mise en conformité de l'éclairage public au chemin de la Bâtiaz.

Après le réaménagement du chemin des Vignettes, le projet de réaménagement du chemin de la Bâtiaz est la deuxième étape du concept global de modération de trafic visant à légaliser la zone 30 km/h sur les principaux axes Est/Ouest du territoire communal. Ce projet comprend également l'assainissement et le prolongement des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) ainsi que la mise en conformité de l'éclairage public sur ce chemin.

Sous réserve de l'approbation du présent préavis par le Conseil communal et du résultat de la mise à l'enquête publique du projet, les travaux devraient être réalisés cette année, de manière à les coordonner avec le chantier prévu par les Services industriels de la Ville de Lausanne (SiL) pour remplacer les conduites d'eau potable et d'électricité sur toute la longueur du chemin de la Bâtiaz.

2. Concept global de modération de trafic

Il est notoire que de nombreux véhicules circulent sur le territoire communal à une vitesse excessive au regard du contexte résidentiel et de la fonction de desserte locale des routes communales. Soucieuse de renforcer la sécurité des divers usagers de la route et de modérer le trafic sur la Commune, la Municipalité a confié au bureau d'ingénieurs Chevalier SA le soin d'élaborer un concept global de modération de trafic visant à légaliser la zone 30km/h sur les principaux axes Est/Ouest, à savoir les chemins des Vignettes, de la Bâtiaz et de la Rueyre.

Après avoir analysé les résultats des comptages de vitesse sur le territoire communal et effectué un relevé détaillé des aménagements existants, le bureau Chevalier SA a élaboré un projet de modération de trafic pour les trois axes susmentionnés. En substance, ce projet prévoit notamment de sécuriser les flux piétons en aménageant des trottoirs continus le long des axes concernés et de rétrécir la largeur de la chaussée de manière à contraindre les automobilistes à réduire leur vitesse. D'autres mesures et aménagements, tels l'installation d'une signalisation adéquate, l'application systématique de la priorité de droite aux intersections, la réalisation de décrochements verticaux circulaires à certains endroits stratégiques et la surélévation de certains carrefours viennent compléter le dispositif.

Le rapport technique et les plans de ce projet ont été validés par la Municipalité et présentés à la Commission d'urbanisme et de l'environnement du Conseil communal, avant d'être soumis à la consultation préalable des services cantonaux en juillet 2019. Par courrier du 4 octobre 2019, les services cantonaux ont préavisé positivement ce projet.

La Commune a réalisé la première étape de ce projet, en profitant du chantier mené par les SiL au chemin des Vignettes pour effectuer conjointement les travaux de réaménagement routier et d'assainissement des collecteurs EU / EC sur ce chemin (préavis municipal n° 3 / 2020). Ces travaux, achevés au début de l'été 2021, ont permis de vérifier la pertinence du concept de modération de trafic proposé.

3. Réaménagement routier et modération de trafic, assainissement et prolongement des collecteurs EU / EC et mise en conformité de l'éclairage public au chemin de la Bâtiaz

3.1. Opportunités et nécessités des travaux

La conduite d'eau potable au chemin de la Bâtiaz est en mauvais état et a subi ces dernières années plusieurs fuites. Aussi les SiL ont-ils informé la Municipalité qu'ils entendaient remplacer cette conduite sans tarder et qu'ils devaient pour ce faire creuser une fouille sur toute la longueur du chemin de la Bâtiaz. Les SiL ont en outre indiqué qu'ils souhaitaient saisir cette occasion pour renouveler l'ensemble du réseau électrique sur le chemin de la Bâtiaz et ont suggéré de procéder en même temps à la mise en conformité des câbles d'alimentation de l'éclairage public dudit chemin.

Dans la perspective des travaux projetés par les SiL, la Municipalité a fait procéder à un contrôle caméra des collecteurs communaux EU / EC au chemin de la Bâtiaz. Le rapport d'inspection a révélé que ces collecteurs présentent quelques défauts ponctuels (formation d'éclats, obstruction par des dépôts de graviers) qu'il convient de réparer. Il est en outre proposé de prolonger ces collecteurs sur une longueur d'environ 35 m' en haut du chemin de la Bâtiaz et de construire deux chambres de visite pour équiper le Sud de la parcelle n° 302, prévue fractionnée. Il est également nécessaire de remplacer les grilles de collecte des eaux pluviales et de réaliser des sacs dépotoirs équipés de coudes plongeants pour la récupération des eaux de ruissellement de la chaussée en tenant compte des aménagements routiers. Enfin, tous les couvercles des chambres de visite des collecteurs EU / EC se situant sur la chaussée doivent être remplacés par des couvercles réglables en hauteur.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime opportun de profiter du chantier prévu par les SiL pour effectuer en même temps les travaux d'aménagement routier et modération de trafic au chemin de la Bâtiaz, ainsi que les travaux d'assainissement et de prolongement des collecteurs communaux EU / EC communaux et de mise en conformité de l'éclairage public sur ce tronçon, de manière à réduire les coûts et les nuisances.

3.2. Descriptif du projet

3.2.1. Réaménagement routier et modération de trafic

- Création d'un trottoir avec bordure chanfreinée d'une largeur de 1,70 m pour sécuriser le flux piéton sur la partie supérieure du chemin, depuis l'intersection avec le chemin des cavaliers (« promenade de Grandchamp ») jusqu'à l'intersection avec le chemin de Beau-Cèdre ;
- Rétrécissement de la chaussée (gabarit compris entre ~ 3,50 m et 4,10 m de largeur) ;
- Réfection de la couche de fondation, de la couche de base en enrobé bitumineux et de la couche de roulement (tapis bitumineux) sur la totalité du chemin de la Bâtiaz ;
- Réalisation d'éléments modérateurs de trafic tels que décrochements verticaux circulaires (i.e. rehaussements ponctuels de la chaussée, visant à ralentir la circulation des véhicules et améliorer la sécurité des usagers non motorisés traversant la chaussée) et carrefours surélevés ;
- Marquage au sol des priorités de droite et rappel zone 30 km/h ;
- Installation de panneaux de signalisation.

3.2.2. Assainissement et prolongement des collecteurs communaux EU/EC

- Interventions ponctuelles pour réparer les défauts relevés dans le rapport d'inspection caméra des collecteurs communaux EU/EC au chemin de la Bâtiaz ;
- Prolongement des collecteurs communaux EU/EC sur une longueur d'environ 35 m' en haut du chemin de la Bâtiaz et construction de deux chambres de visite permettant d'équiper le Sud de la parcelle n° 302 ;
- Réalisation de sacs dépotoirs équipés de coudes plongeants pour la récupération des eaux de ruissellement de la chaussée, en tenant compte des nouveaux aménagements routiers ;
- Remplacement des couvercles des chambres de visite des collecteurs EU / EC par des couvercles réglables en hauteur.

3.2.3. Mise en conformité de l'éclairage public

- Pose d'un nouveau tube de protection en polyéthylène dur PEHD de 72/60 mm sur une longueur d'environ 600 m' et tirage de nouveaux câbles d'alimentation TT-CLT depuis l'armoire EP jusqu'à chacun des candélabres ;
- Réfection des socles en béton pour les candélabres existants afin de permettre le raccordement du nouveau tube ;
- Exécution d'une fouille d'environ 78 m' reliant les socles à la fouille principale où sont installés les réseaux.

3.2.4. Remplacement de la conduite d'eau potable (à charge des SiL)

- Remplacement de la conduite d'eau potable sur la totalité du chemin de la Bâtiaz par une nouvelle conduite en fonte d'un diamètre de de 150 mm.

3.2.5. Renouvellement du réseau électrique (à charge des SiL)

- Mise en place d'une nouvelle batterie de tubes de protection en polyéthylène (PE) sur une longueur d'environ 600 m' et tirage de nouveau câbles d'alimentation basse tension (BT) et moyenne tension (MT) ;
- Fouilles et sondages ponctuels sur le chemin de Beau-Cèdre pour le raccordement au réseau existant et sur le chemin des Boracles pour le raccordement à la sous-station électrique (PT Rueyre).

3.2.6. Modification du réseau de télécommunication (à charge de Swisscom)

- Construction de deux chambres de visite sur le réseau Swisscom.

3.3. Coûts des travaux

L'ensemble du projet a fait l'objet d'un appel d'offres public (procédure ouverte), publié sur le système d'information sur les marchés publics en Suisse (simap.ch) ainsi que dans la Feuille des avis officiels du 5 juillet 2022 (FAO). Les coûts retenus, détaillés à l'annexe 2, ont été estimés sur la base de la meilleure offre des neuf soumissions rentrées dans le délai imparti au 8 août 2022.

Il en ressort que le coût de l'ensemble des travaux est estimé à un montant total de CHF 1'291'500.00, dont il faut déduire CHF 458'500.00 pour les travaux à la charge des Services pour la conduite d'eau potable, les réseaux électriques et de télécommunication. Reste donc un montant de CHF 833'000.00, qui fait l'objet de la présente demande de crédit, visant à financer le réaménagement routier du chemin de la Bâtiaz estimé à CHF 679'000.00, l'assainissement et le prolongement des collecteurs communaux EU / EC estimé à CHF 96'500.00 et la mise en conformité de l'éclairage public estimé à CHF 57'500.00.

3.3. Procédure

Conformément aux art. 57 ss de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), applicables par renvoi de l'art. 13 de la loi sur les routes (LRou), le dossier, comprenant le projet et ses annexes, a été déposé à l'enquête publique du 17 décembre 2022 au 16 janvier 2023. Avis a été donné de ce dépôt par affichage au pilier public et par insertion dans la Feuille des avis officiels (FAO) et le journal 24 Heures du 16 décembre 2022 ainsi que sur le site Internet communal. Aucune opposition ou observation n'a été déposée au greffe municipal durant le délai d'enquête.

Suivant l'art. 58 al. 4 LATC, une fois adopté par le Conseil communal, le dossier sera transmis sans délai par la Municipalité à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en vue de son approbation définitive par le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH).

3.5. Planification des travaux

Sous réserve de l'approbation du projet par le Conseil communal et par le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH), il est prévu de commencer les travaux au mois de juin.

4. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :




Le Conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n° 1 / 2023),
- oui le rapport de la Commission d'urbanisme et de l'environnement,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver le projet de réaménagement routier et modération de trafic, assainissement et prolongement des collecteurs EU / EC et mise en conformité de l'éclairage public au chemin de la Bâtiaz ;

2. de prendre acte que le projet susmentionné a été soumis à l'enquête publique du 17 décembre 2022 au 16 janvier 2023 et n'a pas fait l'objet d'opposition ou d'observation durant le délai d'enquête ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 679'000.00 (six-cent-septante-neuf-mille francs) pour le réaménagement routier du chemin de la Bâtiaz ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 96'500.00 (nonante-six-mille-cinq-cents francs) pour l'assainissement et le prolongement des collecteurs EU / EC communaux au chemin de la Bâtiaz ;
5. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 57'500.00 (cinquante-sept-mille-cinq-cents francs) pour la mise en conformité de l'éclairage public du chemin de la Bâtiaz ;
6. d'autoriser la Municipalité à financer les dépenses mentionnées sous chiffres 3, 4 et 5, soit un total de CHF 833'000.00 (huit-cent-trente-trois mille francs) au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
7. de laisser à la Municipalité le soin d'amortir les investissements mentionnés sous chiffres 3 et 5 relatifs au réaménagement routier et à la mise en conformité de l'éclairage public du chemin de la Bâtiaz sur une période de 30 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux ;
8. de laisser à la Municipalité le soin d'amortir l'investissement mentionné sous chiffre 4 relatif à l'assainissement et le prolongement des collecteurs communaux EU / EC au chemin de la Bâtiaz sur une période de 30 ans à partir de l'année qui suit la fin des travaux ; cet amortissement sera prélevé annuellement sur le fonds de réserve destiné aux dépenses d'intérêts, d'amortissements et d'entretien du réseau EU / EC qui est alimenté par les recettes affectées provenant des taxes annuelles d'entretien des collecteurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic  Secrétaire
 Serge Roy  Mille Bergmann

Jouxens-Mézery, 3 février 2023.

Délégué de la Municipalité : M. Pascal Oggier.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 février 2023.

Annexes :

1. Tableau détaillé des coûts estimatifs
2. Plan projet aménagement routier
3. Plan projet collecteurs EU / EC



Commune de Jouxens-Mézery

Chemin de la Bâtiáz - Réaménagement routier et modérateur de trafic / Renouvellement des infrastructures



Chevalier SA
Bureau d'ingénieurs

36, rue des Charpentiers
CP 252 - CH-1110 Morges 1
www.chevaliersa.ch

Tel. +41 (0)21 804 75 40
Fax +41 (0)21 804 75 41
ing@chevaliersa.ch

Devis estimatif des travaux à ± 15%		CHEMIN DE LA BÂTIAZ								
		Total des coûts	A la charge de la Commune				A la charge des services			
Base : soumissions et prix d'expérience Le 27.01.2023 / OV		Global Total (HT)	Chaussée et trottoir Total (HT)	Collecteurs EU/EC Total (HT)	Eclairage public Total (HT)	TOTAL Total (HT)	Eau potable (Lsne) Total (HT)	Electricité (Lsne) Total (HT)	Swisscom Total (HT)	TOTAL Total (HT)
1. Génie civil	<i>Total 1</i>	CHF 856'000.00	CHF 425'000.00	CHF 60'000.00	CHF 19'000.00	CHF 504'000.00	CHF 152'000.00	CHF 192'500.00	CHF 7'500.00	CHF 352'000.00
1.1 Travaux de génie civil		CHF 836'000.00	CHF 410'000.00	CHF 60'000.00	CHF 19'000.00	CHF 489'000.00	CHF 150'000.00	CHF 190'000.00	CHF 7'000.00	CHF 347'000.00
1.2 Revêtement provisoire et travaux divers		CHF 20'000.00	CHF 15'000.00			CHF 15'000.00	CHF 2'000.00	CHF 2'500.00	CHF 500.00	CHF 5'000.00
2. Aménagements divers	<i>Total 2</i>	CHF 78'500.00	CHF 54'500.00	CHF 0.00	CHF 24'000.00	CHF 78'500.00	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00
2.1 Marquage routier		CHF 17'000.00	CHF 17'000.00			CHF 17'000.00				CHF 0.00
2.2 Signalisation verticale		CHF 2'500.00	CHF 2'500.00			CHF 2'500.00				CHF 0.00
2.3 Arborisations, plantations		CHF 35'000.00	CHF 35'000.00			CHF 35'000.00				CHF 0.00
2.4 Candélabres, câblage		CHF 24'000.00			CHF 24'000.00	CHF 24'000.00				CHF 0.00
3. Divers	<i>Total 3</i>	CHF 35'000.00	CHF 20'000.00	CHF 12'400.00	CHF 100.00	CHF 32'500.00	CHF 1'200.00	CHF 1'300.00	CHF 0.00	CHF 2'500.00
3.1 Expertise chaussée		CHF 9'000.00	CHF 9'000.00			CHF 9'000.00				CHF 0.00
3.2 Curage et inspection vidéo collecteurs		CHF 15'000.00	CHF 3'000.00	CHF 12'000.00		CHF 15'000.00				CHF 0.00
3.3 Annonces, publication, etc.		CHF 2'500.00	CHF 2'500.00			CHF 2'500.00				CHF 0.00
3.4 Frais administratifs		CHF 1'500.00	CHF 1'500.00			CHF 1'500.00				CHF 0.00
3.5 Indemnités (culture, emprises, etc)		CHF 7'000.00	CHF 4'000.00	CHF 400.00	CHF 100.00	CHF 4'500.00	CHF 1'200.00	CHF 1'300.00		CHF 2'500.00
Sous-total travaux		SFr. 969'500.00	SFr. 499'500.00	SFr. 72'400.00	SFr. 43'100.00	SFr. 615'000.00	SFr. 153'200.00	SFr. 193'800.00	SFr. 7'500.00	SFr. 354'500.00
4. Honoraires et frais	<i>Total 4</i>	CHF 119'500.00	SFr. 73'500.00	SFr. 8'800.00	SFr. 5'100.00	CHF 87'400.00	SFr. 13'800.00	SFr. 17'400.00	SFr. 900.00	CHF 32'100.00
4.1 - Géomètre yc frais		CHF 12'500.00	CHF 12'500.00			CHF 12'500.00				CHF 0.00
4.2 - Ingénieur civil yc frais		CHF 104'200.00	CHF 58'500.00	CHF 8'500.00	CHF 5'100.00	CHF 72'100.00	CHF 13'800.00	CHF 17'400.00	CHF 900.00	CHF 32'100.00
4.3 - Expertise pour preuve à futur		CHF 2'800.00	CHF 2'500.00	CHF 300.00		CHF 2'800.00				CHF 0.00
Sous-total travaux		SFr. 1'089'000.00	SFr. 573'000.00	SFr. 81'200.00	SFr. 48'200.00	SFr. 702'400.00	SFr. 167'000.00	SFr. 211'200.00	SFr. 8'400.00	SFr. 386'600.00
5. Divers et imprévus	<i>Total 5</i>	CHF 108'800.00	SFr. 57'300.00	SFr. 8'100.00	SFr. 4'800.00	CHF 70'200.00	SFr. 16'700.00	SFr. 21'100.00	SFr. 800.00	CHF 38'600.00
5.1 Divers et imprévus	10.0%	CHF 108'800.00	CHF 57'300.00	CHF 8'100.00	CHF 4'800.00	CHF 70'200.00	CHF 16'700.00	CHF 21'100.00	CHF 800.00	CHF 38'600.00
Total (HT)		CHF 1'197'800.00	CHF 630'300.00	CHF 89'300.00	CHF 53'000.00	CHF 772'600.00	CHF 183'700.00	CHF 232'300.00	CHF 9'200.00	CHF 425'200.00
6. TVA	7.7%	CHF 92'230.60	CHF 48'533.10	CHF 6'876.10	CHF 4'081.00	CHF 59'490.20	CHF 14'144.90	CHF 17'887.10	CHF 708.40	CHF 32'740.40
Total (TTC)		CHF 1'290'030.60	CHF 678'833.10	CHF 96'176.10	CHF 57'081.00	CHF 832'090.20	CHF 197'844.90	CHF 250'187.10	CHF 9'908.40	CHF 457'940.40
Total (TTC arrondi)		CHF 1'291'500.00	CHF 679'000.00	CHF 96'500.00	CHF 57'500.00	CHF 833'000.00	CHF 198'000.00	CHF 250'500.00	CHF 10'000.00	CHF 458'500.00

Commune de Jouxten-Mézery
 Réaménagement routier de la zone 30 km/h
 Echelle : 1:250

Chemin de la Bâliaz

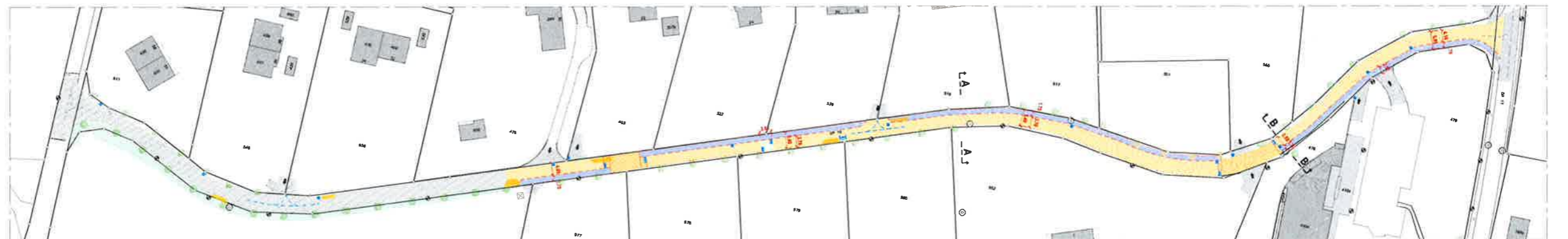
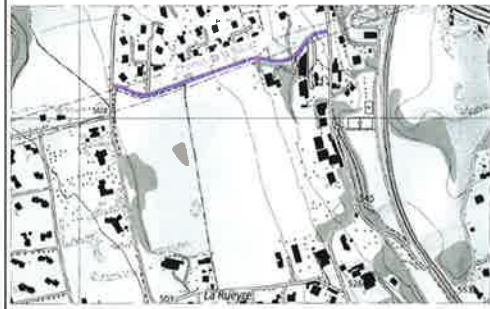
Aménagements routiers

Situation **Soumission**

Plan N° **2206-003**

Mod.	Date	Dess.	Cont.
A	16.06.2022	SS	GV
B			
C			
D			
E			
F			

Objet de modification



- Légende:**
- | | |
|---------------------------|---|
| Existant | Projet |
| Chaussée | Chaussés |
| Surface carrossable | Rabotage Chaussée existante - 985m2 / -160m |
| Trottoir | Surface carrossable |
| Surface verte | Trottoir |
| Chicane à supprimer | Surface verte |
| Bord de route et trottoir | Seuil avec revêtement différencié |
| Accès véhicule | Bord de route |
| Cotillon | Bord de route franchissable |
| Luminaires | Bord de trottoir |
| Marquages maintenus | Bordurelle |
| Arbre | Pave |
| Arbre à démolir | Marquages |
| | Cotillon |
| | Grille |

